

Règlement du SEUD'RAID 2021

Art.1 : Le SEUD'RAID est organisé par la TEAM de l'ESTUAIRE le samedi 9 octobre 2021 à SAUJON.

Art.2 : Le SEUD'RAID n'est aucunement une compétition et reste une épreuve conviviale où chacun évolue à son rythme. Ainsi, chaque équipe gère sa progression, ses choix d'itinéraires, son temps et assure sa propre autonomie.

Art.3 : L'épreuve est ouverte à partir de 16 ans. Un seul mineur sera autorisé par équipe et sera accompagné obligatoirement d'un parent. Pour les mineurs, une autorisation parentale accompagnera l'inscription.

Art.4 : Les concurrents s'engagent par équipe de 4 mixte ou non.

Art.5 : A tout moment, les 4 équipiers doivent être vus ensemble par les membres de l'organisation (hors épreuve n°1). Ce manquement sera sanctionné d'une pénalité qui pourra être la soustraction du pointage d'une ou plusieurs balises de contrôle voire une disqualification.

Art.6 : Les participants se doivent de respecter les autres concurrents, l'environnement et les consignes particulières à l'organisation du raid. Le parcours se déroulera principalement en milieu naturel (chemins et forêts). Les grandes routes seront protégées par l'organisation, mais ne seront pas bloquées. Les concurrents doivent respecter le code de la route dès lors qu'ils empruntent une route ouverte à la circulation et ne sont pas prioritaires par rapport aux autres véhicules.

Art.7 : Des balises seront placées tout au long du parcours ; leur pointage reste l'objectif de l'épreuve et le nombre de ces dernières définira ainsi le score final de l'équipe à l'issue du raid. Elles seront poinçonnées manuellement.

Art.8 : En cas de force majeure, la Team de l'Estuaire se réserve le droit d'annuler totalement le raid. Sa responsabilité ne pourra être engagée. Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe rendant l'épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Art.9 : Chaque coéquipier doit se munir du matériel suivant :

- VTT
- Eclairage sur vélo
- Casque
- Gants
- Porte carte conseillé
- Boussole
- Nécessaire de réparation
- Trousse de secours
- Téléphone portable
- Ravitaillement solide et liquide
- Epingle à nourrice pour les dossards
- Couverture de survie
- Stylo

Art.10 : Droits d'inscription

Du 16/01/2021 au 05/10/2021 : 100€ par équipe.

Pour toutes les équipes, possibilité de prendre une **assurance annulation au prix de 20€** en complément des droits d'inscription. Toute équipe ayant souscrit l'assurance annulation lors de son inscription aura la possibilité, en cas d'annulation, d'être remboursée de l'intégralité du coût de son inscription jusqu'au 5 octobre 2021, et ce, sans justificatif.

Pour toute annulation d'un concurrent, quelle qu'en soit la cause, il n'y aura aucun remboursement à moins que l'athlète ait souscrit l'assurance annulation au moment de l'inscription. Sans assurance annulation, l'organisateur ne répondra à aucune sollicitation.

Dans le cas d'une annulation de l'événement pour des raisons sanitaires, l'organisation se réserve le droit de pouvoir proposer une alternative aux athlètes (remboursement ou report).

Art.11 : Votre inscription n'est considérée comme définitive que lorsque vous avez fourni tous les éléments demandés, souscription comprise (chèque de 100€ à l'ordre de la Team de l'Estuaire + chèque de 20€ pour assurance annulation). **Chaque participant doit fournir un certificat médical, datant de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de natation, canoë, vtt et course à pied en compétition ou la licence de triathlon 2021. Chaque participant devra être assuré.**

Art.12 : Chaque participant autorise l'organisation du SEUD'RAID à diffuser les images prises pendant l'événement.

Art.13 : La Team de l'Estuaire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'événement, couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses intervenants, bénévoles et de tous les participants de l'épreuve. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. A noter que la manifestation n'étant pas sous agrément de la FFTRI, tout licencié FFTRI ne sera pas couvert par sa licence. Dommage Matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort des participants.

La signature du Bulletin d'Inscription tient lieu de l'acceptation du présent règlement.